

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 1 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise****1.1 Identifiant de produit****Nom de produit** x-nano™ MICR Black HD-2X / Alternative Trade Name: MICR Black K1**Code de produit** xnMB-0102-E2X / Abbreviated Part # xnMB-1**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes** Imprimante jet d'encre**Utilisations déconseillées** Non déterminé ou non disponible.**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées** Non déterminé ou non disponible.**1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche technique****Fournisseur :****United States**

Diversified NANO Solutions Corporation

13446 Poway Road

Suite 202

Poway, CA 92064

1-858-924-1005

info@diversifiednano.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :**United States****Numéro de téléphone d'urgence**

1-800-424-9300

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange :****Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP) :** Non classifié**Composants déterminant des risques de l'étiquetage** Aucun(e)**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger :** Aucun(e)**Mention d'avertissement** Aucun(e)**Mentions de danger** Aucun(e)**Déclaration de mise en garde :** Aucun(e)**2.3 Autres dangers :** Aucun connu**SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients****3.1 Sans objet.** Sans objet.**3.2 Mélange :**

Identification	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 7732-18-5 Numéro CE : 231-791-2	Eau	Non classifié	10 à 30
Numéro CAS : 56-81-5 Numéro CE : 200-289-5	Glycérol	Non classifié	1 à 10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 2 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Numéro CAS : 107-21-1 Numéro CE : 203-473-3	Éthanediol éthylène Glycol	Acute Tox. 4 ; H302	10 à 30
--	----------------------------	---------------------	---------

Information complémentaire Aucun(e)

Texte intégral des déclarations H et EUH : Voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminée ou non disponible.

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminée ou non disponible.

Symptômes et effets retardés :

Non déterminée ou non disponible.

4.3 Indication d'une intervention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Traitement spécifique :

Non déterminée ou non disponible.

Remarques pour le médecin :

Non déterminé(e) ou non disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseil pour pompiers

Équipement de protection individuelle :

Utiliser l'équipement de lutte contre l'incendie habituel, des appareils respiratoires autonomes, des habits ajustés et scellés.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 3 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Précautions spéciales :

Non déterminé ou non disponible.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels.

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

6.2 Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement.

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matière pour le confinement et le nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Absorber avec un matériau fixant les liquides non combustibles (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels).

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Stocker dans un endroit frais bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Non déterminé ou non disponible.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle



8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 4 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
Croatie	Glycérol	56-81-5	Concentration admissible maximale (8 h) : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Concentration admissible maximale (8 h) : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Concentration autorisée de courte durée (15 min) : 40 ppm (104 mg/m ³)
Chypre	Glycérol	56-81-5	8 heures MPT 2 mg/m ³
Bulgarie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT : 52 mg/m ³ (20 ppm)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 104 mg/m ³ (40 ppm)
République tchèque	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 50 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Valeur limite supérieure (NPK-P) : 100 mg/m ³
Estonie	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	LECT : 40 ppm (104 mg/m ³)
Pologne	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : (NDS) : 10 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : (NDS) : 2 mg/m ³ (Poussières organiques d'origine animale et végétale, contenant au moins 10 % de silice libre, fraction inhalable)
	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : (NDS) : 2 mg/m ³ (Poussières organiques d'origine animale et végétale, contenant moins de 10 % de silice libre, fraction respirable)
	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : 4 mg/m ³ (Poussières organiques d'origine animale et végétale, contenant moins de 10 % de silice libre, fraction inhalable)
	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : (NDS) : 1 mg/m ³ (Poussières organiques d'origine animale et végétale, contenant moins de 10 % de silice libre, fraction respirable)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : (NDS) : 15 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT (NDSCh) : 50 mg/m ³
Hongrie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : (Valeur K) : 52 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	60 minutes LECT (Valeur CK) : 104 mg/m ³
Slovaquie	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : (NPEL) : 10
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : (NPEL) : 20 ppm (52 mg/m ³)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 5 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT (NPEL) : 40 ppm (104 mg/m ³)
Belgique	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 20 ppm (52 mg/m ³) [comme aérosol]
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 40 ppm (104 mg/m ³) [comme aérosol]
Lettonie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 52 mg/m ³ (20
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 104 mg/m ³ (40 ppm)
Danemark	Glycérol	56-81-5	MPT : 3 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT : 10 ppm (26 mg/m ³)
Finlande	Glycérol	56-81-5	Limite de 8 heures : 20 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Limite de 8 heures : 20 ppm (50
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Limite de 15 minutes : 40 ppm (100 mg/m ³)
Lituanie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 25 mg/m ³ (10
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 50 mg/m ³ (20 ppm)
France	Glycérol	56-81-5	Moyenne pondérée dans le temps (VME) : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Moyenne pondérée dans le temps (VME) : 20 ppm (52 mg/m ³) [vapeur]
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Limite d'exposition à court terme : 40 ppm (104 mg/m ³) [vapeur]
Allemagne	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : 200 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	AGW Valeur limite 10 ppm (26 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Valeur limite d'exposition de courte durée (15 mn) : 20 ppm (52 mg/m ³)
Malte	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	LECT : 40 ppm (104 mg/m ³)
Grèce	Glycérol	56-81-5	MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 50 ppm (125 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 50 ppm (125 mg/m ³)
Irlande	Glycérol	56-81-5	8 heures (MPT) : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	8 heures (MPT) : 10 mg/m ³ (particules)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	8 heures (MPT) : 20 ppm (52 mg/m ³) [vapeur]
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes (LECT) : 40 ppm (104 mg/m ³) [vapeur]

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 6 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
Portugal	Glycérol	56-81-5	Valeur limite d'exposition journalière, 8 heures : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Non 24/2012 8 heures MPT : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Non 24/2012 15 minutes LECT 40 ppm (104 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	NP 1796-2007 Valeur plafond de limite d'exposition : 100 mg/m ³ (aérosol uniquement)
Espagne	Glycérol	56-81-5	Valeur limite d'exposition journalière, 8 heures (VLA_ED) : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Valeur limite d'exposition journalière, 8 heures (VLA- ED) : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT (VLA-EC) : 40 ppm (104 mg/m ³)
Royaume Uni	Glycérol	56-81-5	MPT : 10 mg/m ³
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT : 20 ppm (52 mg/m ³) [vapeur]
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	LECT : 40 ppm (104 mg/m ³) [vapeur]
Roumanie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 52 mg/m ³ (20 ppm)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 104 mg/m ³ (40 ppm)
Slovénie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 52 mg/m ³ (20 ppm)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	LECT : 104 mg/m ³ (40 ppm)
Union européenne	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Limite d'exposition : 52 mg/m ³ (20 ppm)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	LECT : 104 mg/m ³ (40 ppm)
Italie	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT 8 heures : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	15 minutes LECT 40 ppm (104 mg/m ³)
Luxembourg	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	MPT : 20 ppm (52 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	LECT : 40 ppm (104 mg/m ³)
Pays-Bas	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Fixation MPT 8 heures : MPT 52 mg/m ³ (vapeur)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Fixation 15 min 104 mg/m ³ (vapeur)
Suède	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Valeur limite de niveau (NGV) : 10 ppm (25 mg/m ³)
	Éthanediol éthylène Glycol	107-21-1	Valeur limite supérieure Valeur (TGV) : 40 ppm (104 mg/m ³)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau sans effet déduit (DNEL) :

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 7 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Non déterminé ou non disponible.

Concentration sans effet prévu (PNEC) :

Non déterminé ou non disponible.

Information sur les procédures de suivi :

La surveillance de la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général peut être nécessaire pour confirmer le respect de la limite d'exposition applicable (OEL) et l'adéquation des contrôles de l'exposition. La surveillance biologique peut aussi être appropriée pour certaines substances.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir les concentrations de vapeur et de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables au lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OEL (Limites d'exposition professionnelle)) indiquées précédemment.

Équipement de protection individuelle Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de les réutiliser.

Contrôles d'exposition environnementale :

Sélectionnez les commandes en fonction d'une évaluation des risques des conditions locales.

Se reporter à la section 6 pour des informations sur les mesures de libération accidentelles.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Liquide noir
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Non déterminée ou non disponible.
pH	6,8 à 7,5
Point de fusion/congélation	Non déterminée ou non disponible.
Point d'ébullition initial/plage	96,1 à 97,8 °C
Point d'éclair (creuset fermé)	148,9 °C
Taux d'évaporation	Non déterminée ou non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminée ou non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosivité	Non déterminée ou non disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosivité	Non déterminée ou non disponible.
Pression de vapeur	Non déterminée ou non disponible.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 8 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Densité de vapeur	1
Densité	Non déterminée ou non disponible.
Densité relative	1,39 à 1,45 g/ml
Solubilité	Soluble dans l'eau :
Coefficient de partition (n- octanol/eau)	Non déterminée ou non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non déterminée ou non disponible.
Température de décomposition	Non déterminée ou non disponible.
Viscosité dynamique	6,0 à 9,0 cPs
Viscosité cinématique	Non déterminée ou non disponible.
Propriétés explosives	Non déterminée ou non disponible.
Propriétés oxydantes	Non déterminée ou non disponible.

9.2 Autres informations

Composé organique volatil	3,0
---------------------------	-----

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Des réactions peuvent survenir avec les oxydants forts.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.3 Possibilité de réactions dangereux : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter tout contact avec les agents oxydants forts.

10.5 Matériaux incompatibles :

Tenir à l'écart des agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone et eau.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë Toxicité aiguë

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Éthanediol éthylène Glycol	Orale	DL50 - Chat - 1650 mg/kg

Corrosion / irritation de la peau

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 9 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Programme de toxicologie national (NTP) : Aucun de ces ingrédients n'est sur la liste.

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (expositions répétées)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 10 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique).

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance considérée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets Informations correspondantes :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de décrire correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/chemin de fer (ADR/RID)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

Marchandises dangereuses maritimes internationales (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

Règlements sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 11 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur.	Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) :

56-81-5	Glycérol	Liste d'inventaire
7732-18-5	Eau	Liste d'inventaire
107-21-1	Éthanediol éthylène Glycol	Liste d'inventaire

Liste de candidats REACH SVHC : Non déterminé.

Autorisations REACH SVHC : Non déterminé.

Restriction REACH : Non déterminé.

Classe de danger de l'eau (WGK) : Non déterminé.

Autres règlements

Allemagne MAK : Éthanediol éthylène Glycol : MPT 8 heures : 10 ppm (26 mg/m³)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications :

Sans objet.

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Procédure de classement :

Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	Méthode utilisée
---	------------------

Synthèse du classement à la section 3 :

Acute Tox. 4 ; H302	Toxicité aiguë (oral), catégorie 4
---------------------	------------------------------------

Synthèse des énoncés de risqué à la section 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
------	--------------------------

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé selon CE 1272/2008 (CLP) et CE 1907/2006 (REACH). L'information fournie à la présente fiche de données de sécurité (FDS) est exacte, au meilleur de notre connaissance, à partir des renseignements disponibles. L'information fournie vise à guider l'utilisateur dans la manipulation, l'utilisation, la gestion, l'entreposage, le transport, l'élimination et le déversement sécuritaires et ne doit pas être considérée

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Page 12 sur 12

x-nano™ MICR Black HD-2X

comme une garantie de spécifications ou de qualité. L'information ne renvoie qu'à matière spécifique ci-désignée et il se peut qu'elle ne soit pas valable lorsque cette matière est combinée à d'autres matières à moins que ce soit précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 2-0-0

HMIS : 2-0-0-B

Date de préparation initiale : 01.08.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit